



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACQUISITION DE CD MUSICAUX
POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES ET
LES SERVICES MUNICIPAUX PASSE AVEC LA
SOCIETE GAM ANNECY**

**DÉCISION N° DM-21-305
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-484 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Annick VOISIN, Adjoint au Maire chargée de la culture ;

VU l'avis du marché négocié sans publicité ni mise en concurrence envoyé sur Maximilien le 08 juillet 2021 relatif à l'acquisition de CD musicaux pour le réseau des médiathèques et les services municipaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société GAM ANNECY jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GAM ANNECY - 8 bis, route des Creuses – CS 20298 – 74008 ANNECY CEDEX représentée par Madame GAY Géraldine, Directrice, le marché d'acquisition de CD musicaux pour le réseau des médiathèques et les services municipaux.

Le montant du marché est basé sur le bordereau des prix unitaires, pour un montant minimum de 5000 € HT (6000 € TTC) et maximum de 8000 € HT (9600 € TTC) et pour une durée de 1 an reconductible 3 fois de manière tacite.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210915-lmc1H8866H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/09/2021 Date de Publication : 15/09/2021
